



Régularisation arbitraire sur facture d'eau

Par **krouch**, le **19/03/2012** à **17:20**

Je viens de recevoir ma facture d'eau d'un montant de 956euros pour une consommation de 347m3, alors qu'habituellement elle oscille entre 137, 145m3.

La Saur m'a envoyée un courrier pour consommation forte le 20/01/12 me demandant de vérifier si mon installation n'était pas défectueuse. Après vérification tout allait bien coté installation.

J'ai appelé la Saur aujourd'hui pour échelonner mon paiement en trois fois, et l'on me dit qu'en fait c'est une régularisation sur ma facture 2011 car leur agent s'est trompé lors du relevé. La Saur ne m'a envoyé aucun chiffre de consommation réelle puisque ma facture comprend la régularisation sans aucun détail. Est-ce légal ?